Nations Unies S/2020/813



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 août 2020
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020) et 2533 (2020) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le soixantième-huitième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018), du paragraphe 6 de la résolution 2449 (2018), du paragraphe 8 de la résolution 2504 (2020) et du paragraphe 3 de la résolution 2533 (2020), dans lesquels le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui soumettre au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application de ces résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien ou d'autres sources. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur les mois de juin et de juillet 2020.

II. Principaux faits nouveaux

Points essentiels :

1. L'économie syrienne a continué de montrer des signes d'extrême fragilité, notamment des taux de change fluctuants et une inflation élevée, ce qui a aggravé la vulnérabilité de la population partout dans le pays. Après avoir atteint son taux le plus bas enregistré sur le marché informel en juin, la livre syrienne a retrouvé une partie de sa valeur sans que cela ne se traduise par une réduction du prix des produits de première nécessité. En juillet, le prix moyen d'un panier alimentaire de référence avait augmenté de 261 % par rapport à l'année précédente, selon le suivi du marché effectué par le Programme alimentaire mondial (PAM). Environ



9,3 millions de personnes en République arabe syrienne sont en situation d'insécurité alimentaire, il s'agit du nombre le plus élevé jamais enregistré. De surcroît, 2,2 millions de personnes supplémentaires risquent également de s'y retrouver.

2. Le nombre de violations enregistrées près des lignes de confrontation sud de la « zone de désescalade » d'Edleb a augmenté, en dépit de l'accord de cessez-le-feu, causant des morts et des blessés parmi les civils. Parmi les violations du cessez-le-feu, il a été fait état d'affrontements au sol et de tirs d'artillerie ainsi que de bombardements aériens et de l'emploi de drones.

3. Une augmentation du nombre d'attaques a été signalée au niveau des lignes de conflit sud de la zone de l'opération Source de paix située entre Tell Abiad et Ras el-Aïn, avant qu'un accord ne soit apparemment conclu pour désamorcer la situation et revenir aux anciennes lignes de coordination des opérations. À l'intérieur de la zone de l'opération Source de paix, des groupes armés non étatiques ont été la cible d'engins explosifs qui ont également tué et blessé des civils.

4. L'approvisionnement en eau depuis la station de pompage d'Alouk a de nouveau été interrompu, affectant 460 000 civils dans la province d'Hassaké, y compris les personnes résidant au camp de Hol, qui accueille environ 65 000 personnes, dont deux tiers sont des enfants. Plus de la moitié des enfants qui y sont hébergés (soit 35 000) ont moins de 5 ans.

5. Dans le sud-ouest de la République arabe syrienne, le mécontentement populaire et les tensions se sont poursuivies, les protestations étant de même ampleur qu'au cours de la période précédente, y compris les protestations contre la détention arbitraire. Des assassinats et des tentatives d'enlèvement ont été signalés.

6. Les organismes des Nations Unies en République arabe syrienne ont poursuivi leurs interventions humanitaires. On mentionnera l'aide alimentaire fournie par le Programme alimentaire mondial à 4,9 millions de personnes en juin et à 4,4 millions de personnes en juillet, dans les 14 provinces. L'appui a également servi à renforcer l'état de préparation et la capacité de réaction à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la priorité ayant été donnée aux mesures visant à contenir le virus, ainsi qu'à la préparation clinique et au maintien des services de santé essentiels.

7. Suite à l'adoption de la résolution 2533 (2020) du Conseil de sécurité, les entités des Nations Unies agissant dans le cadre de l'opération transfrontière ne peuvent plus emprunter qu'un seul point de passage pour acheminer l'aide humanitaire dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Ces organismes ont commencé à régler les problèmes logistiques et opérationnels découlant de la réduction à un seul point de passage et une première livraison au nord d'Alep via Bab el-Haoua a été envoyée en juillet. Il leur faut franchir les lignes de contrôle et parcourir de plus longues distances pour acheminer les livraisons aux populations à qui l'aide parvenait auparavant par Bab el-Salam. Les itinéraires disponibles sont limités, les routes sont en mauvais état, souvent encombrées et pas toujours ouvertes. Le seul point de passage frontalier qui demeure autorisé, Bab el-Haoua, était déjà très fréquenté avant l'expiration de la résolution 2504 (2020) du Conseil de sécurité et devra en outre faire face à des demandes plus importantes.

8. La quatrième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, coprésidée par l'Union européenne et l'ONU, s'est tenue le 30 juin. Le total des annonces de contributions en faveur de l'action humanitaire, de la résilience et du développement en République arabe syrienne et dans la région s'est élevé à 7,7 milliards de dollars, dont 5,5 milliards de dollars devraient être débloqués pour 2020. Les participants ont réaffirmé que, pour parvenir à une solution durable au conflit syrien, il était impératif de se fonder sur le Communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (Communiqué de Genève) (2012) et d'appliquer pleinement la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

Point de la situation humanitaire

3. Le nombre de cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID-19) en République arabe syrienne a continué d'augmenter en juin et juillet, tout en restant relativement faible par rapport aux autres pays de la région touchés par l'épidémie. Les capacités de dépistage ont augmenté mais sont restées très limitées : en moyenne 345 tests par jour effectués dans tout le pays. Au 31 juillet, le Ministère syrien de la santé a fait état de 738 cas, dont 41 décès. Le premier cas de COVID-19 dans le nord-ouest a été enregistré le 9 juillet à Bab el-Haoua et 31 cas avaient été recensés à la fin de la période de référence, sans qu'aucun décès ne soit signalé. Sept autres cas ont été signalés dans le nord-est. Huit pour cent de tous les cas confirmés ont été recensés parmi les travailleurs sanitaires. Plus d'un tiers des cas positifs connus ont nécessité une hospitalisation, ce qui a mis à rude épreuve le système de santé déjà fragile. Les zones densément peuplées restent les sources de préoccupations principales, notamment Damas et la province de Rif-Damas, Alep et Homs, les camps et les implantations sauvages dans le nord-ouest et le nord-est de la République arabe syrienne, ainsi que les abris collectifs dans tout le pays. La poursuite des hostilités dans certains zones rend d'autant plus difficile le dépistage.

4. L'économie syrienne a continué de montrer des signes d'extrême fragilité, notamment des taux de change fluctuants et une inflation élevée, ce qui a aggravé la vulnérabilité de la population partout dans le pays. Après avoir chuté à son taux le plus bas enregistré sur le marché noir en juin (3 200 livres syriennes pour un dollar américain), la livre syrienne a repris de la valeur (se négociant à 2 200 livres syriennes pour un dollar américain au 31 juillet). Dans le suivi du marché qu'il effectue, le Programme alimentaire mondial a enregistré une augmentation de 48 % du prix moyen d'un panier alimentaire de référence entre mai et juin. Les prix des denrées alimentaires se sont stabilisés en juillet mais sont restés élevés. Les prix ont encore augmenté de 6 % entre juin et juillet pour ensuite baisser de 3 % entre la première et la troisième semaine de juillet. En juillet, le prix du panier alimentaire de référence avait augmenté de 261 % par rapport à l'année précédente. Les indicateurs de sécurité alimentaire et les indicateurs nutritionnels ont continué d'illustrer l'impact de la hausse du prix des denrées alimentaires sur la population : le PAM estime que 9,3 millions de personnes en République arabe syrienne sont en situation d'insécurité alimentaire – le chiffre le plus élevé jamais enregistré – et que 2,2 millions de personnes supplémentaires risquent de s'y retrouver. En outre, d'après les données du PAM, 86 % des ménages adoptent des stratégies d'adaptation à la consommation alimentaire, ce qui signifie qu'ils doivent se résoudre à acheter des aliments de moindre qualité, ou moins de denrées, ou encore à sauter des repas. Dans le nord-ouest, les données de surveillance montrent que la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans atteint 29 %, contre 19 % à la mi-2019.

5. Dans le nord-ouest de la Syrie, dans la « zone de désescalade » d'Edleb, le cessez-le-feu a été maintenu en vigueur, quoique l'on ait enregistré une augmentation du nombre de violations du cessez-le-feu près des lignes de confrontation sud, notamment des affrontements au sol et des tirs d'artillerie, des bombardements aériens, ainsi que l'emploi de drones. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a vérifié 14 attaques au cours desquelles 10 civils, dont 3 enfants, ont été tués et 30 civils, dont 10 enfants, ont été blessés à la suite de frappes terrestres et aériennes pendant la période allant du 1er juin au 31 juillet. Environ 220 000 personnes déplacées sont rentrées chez elles dans le nord-ouest du pays entre janvier et juillet 2020.

6. Dans le nord d'Alep, il a été signalé que l'approvisionnement en eau potable et en eau agricole était insuffisant à Bab, où le principal système d'alimentation en eau traverse des lignes de contrôle et doit être réparé, ce qui a des répercussions sur l'accès à l'eau de la population locale et sa capacité de maintenir les normes sanitaires et d'hygiène essentielles pour éviter la propagation de maladies infectieuses, notamment la COVID-19.

7. Suite à l'adoption de la résolution 2533 (2020) du Conseil de sécurité, les entités des Nations Unies agissant dans le cadre de l'opération transfrontière ne peuvent plus emprunter qu'un seul point de passage, celui de Bab el-Haoua, pour acheminer l'aide humanitaire dans le nord-ouest du pays. Les postes frontières de Bab el-Haoua et Bab el-Salam permettent l'un comme l'autre d'accéder directement aux plus grandes concentrations de camps de déplacés et d'implantations dans les deux zones de contrôle d'Edleb et du nord d'Alep, où les besoins sont particulièrement importants. Quelque 1,3 million de personnes vivent dans la zone accessible depuis Bab el-Salam et 62 % d'entre eux sont des déplacés. Les déplacements entre les deux zones sont contrôlés, et la zone qu'il était possible de rallier via Bab el-Salam n'est pas toujours facilement accessible depuis Bab el-Haoua, en raison des différentes factions qui contrôlent des pans de l'itinéraire, ainsi que du piètre état des routes et des embouteillages. Trente pour cent des vaccins destinés au nord-ouest ont été acheminés via Bab el-Salam, 340 000 enfants de moins de 5 ans ayant pu être vaccinés. À l'instar d'autres aides vitales, ces fournitures doivent maintenant transiter par Bab el-Haoua pour atteindre les partenaires de vaccination dans les faubourgs nord d'Alep.

8. Les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires ont commencé à régler les problèmes logistiques et opérationnels liés à la restriction à un unique point de passage frontalier autorisé. Parmi les projets, on peut citer l'expansion du pôle de Bab el-Haoua par le Module mondial de la logistique dirigé par le PAM. Le 28 juillet, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a envoyé une première livraison à destination des faubourgs nord d'Alep via le poste frontière de Bab el-Haoua. Le convoi a dû emprunter un autre itinéraire et a essuyé des retards dus à l'absence d'autorisations délivrées aux acteurs en charge du transport, ainsi qu'au mauvais état des routes. Les organisations non gouvernementales actives dans la zone frontalière ont également signalé que les effets de la fermeture du point de passage de Bab el-Salam se faisaient déjà concrètement ressentir au cours de la période de référence : augmentation des délais, des coûts, de la complexité et hausse des risques encourus pour fournir une assistance dans certaines parties du nord-ouest.

9. Dans le nord-est, une augmentation du nombre d'attaques lancées par des groupes armés non étatiques, les forces armées syriennes et les Forces démocratiques syriennes a été signalée au niveau des lignes de conflit sud de la zone de l'opération Source de paix située entre Tell Abiad et Ras el-Aïn. À l'intérieur de cette zone d'opération, des attaques à l'engin explosif ont tué et blessé des civils. En dehors de la zone de l'opération Source de paix, des drones auraient ciblé les positions d'éléments liés aux Forces démocratiques syriennes et aux forces

progouvernementales. Les Forces démocratiques syriennes et les forces progouvernementales ont connu une augmentation du nombre d'attaques des cellules de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) dont elles étaient la cible. Les centres de détention où se trouvent les militants de l'EIIL ont connu une agitation croissante se traduisant par des soulèvements et des tentatives d'évasion récurrents.

10. L'approvisionnement en eau depuis la station de pompage d'Alouk a été interrompu à plusieurs reprises, affectant 460 000 civils dans la province d'Hassaké. L'ONU a continué de plaider en faveur d'un accord durable entre les parties concernées sur l'approvisionnement en eau depuis Alouk, conformément au droit humanitaire international, appelant à faciliter l'accès aux services de base, et, compte tenu des réalités et des capacités opérationnelles de toutes les parties, continué d'empêcher la propagation de la COVID-19.

11. Parmi les zones touchées par la pénurie d'eau se trouve le camp de Hol, qui accueille encore environ 65 000 personnes, dont deux tiers sont des enfants. Plus de la moitié des enfants du camp (soit 35 000) ont moins de 5 ans. Les préoccupations en matière de protection se sont poursuivies, notamment en raison du manque d'informations concernant le transfert prévu de 400 familles vers le camp de Roj, et du transfert signalé de jeunes non accompagnés âgés de 12 à 15 ans vers la prison d'Alaya. Du 10 au 12 juin, un enregistrement biométrique a été effectué pour les résidents de la partie « annexe » du camp, qui héberge des familles non syriennes et non iraquiennes. L'enregistrement a eu lieu dans le camp sans la présence d'agents humanitaires ou d'agents chargés de la protection.

12. Dans le sud-ouest de la République arabe syrienne, le mécontentement populaire n'a pas fléchi et les tensions se sont poursuivies, les protestations étant de même ampleur qu'au cours de la période précédente, y compris les protestations contre la détention arbitraire. Des assassinats et des tentatives d'enlèvement ont été signalés. L'armée syrienne a maintenu une présence renforcée dans les districts du sud-ouest.

13. À Roukban, où les organisations humanitaires n'ont qu'un accès très restreint, quelque 12 000 personnes continuent de vivre dans des conditions difficiles. Les patients ne peuvent toujours pas accéder à la clinique de l'ONU située du côté jordanien depuis la fermeture complète des frontières dans le cadre des mesures préventives contre la COVID-19 en mars 2020. D'après les chiffres du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), on recense à Roukban environ 3 000 femmes et filles en âge de procréer nécessitant une protection et des services de santé procréative et, à tout moment, un nombre de 300 femmes enceintes parmi elles. Du 25 mars au 30 juillet, 472 personnes, y compris des urgences médicales, ont quitté Roukban pour se rendre dans des zones contrôlées par le Gouvernement. Il n'a été fait état d'aucune restriction sur les départs. Parmi ces départs, 411 personnes ont été transférées dans des abris provisoires à Homs et se sont ensuite rendues dans les zones de leur choix. Les 61 autres personnes sont restées à l'aire d'accueil de Ouaha, observant une quarantaine volontaire ou recevant un traitement médical.

14. La quatrième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, coprésidée par l'Union européenne et l'ONU, s'est tenue le 30 juin. Le montant total des contributions annoncées lors de la Conférence s'est élevé à 7,7 milliards de dollars, dont 5,5 milliards qui devraient être débloqués pour 2020. Ces fonds serviront à soutenir l'action humanitaire et les initiatives de résilience et de développement en République arabe syrienne et dans la région. La Commission européenne, l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Canada, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, la France et le Danemark se sont engagés à verser les montants les plus élevés.

Point de la situation générale

15. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a présenté des plans pour convoquer et faciliter la troisième session de la Commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive dirigée et contrôlée par les Syriens sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Genève en confirmant avec les coprésidents nommés respectivement par le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'opposition syrienne que la session commencerait à Genève le 24 août 2020, à condition que les conditions de voyage liées à la COVID-19 ne changent pas. Lors d'un sommet tripartite virtuel le 1er juillet 2020, le Président de la République islamique d'Iran, Hassan Rohani, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, et le Président de la République de Turquie, Recep Tayyip Erdoğan, ont salué l'accord sur la tenue de la troisième réunion de la Commission constitutionnelle et se sont déclarés prêts à soutenir ses travaux. Ils ont également réaffirmé leur attachement à l'application de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

16. Les participants à la quatrième Conférence de Bruxelles ont réaffirmé que le seul moyen de régler durablement le conflit en République arabe syrienne reposait sur le Communiqué de Genève de 2012 et sur l'application intégrale de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité qui exhorte les parties à mener, sous les auspices des Nations Unies, un processus politique ouvert conduit et pris en main par les Syriens, en vue de parvenir à un règlement politique répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien. Ils ont exprimé leur soutien ferme à la convocation de la Commission constitutionnelle et à un cessez-le-feu national en République arabe syrienne, en s'appuyant sur l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial. La Conférence a été l'occasion de réaffirmer l'importance de l'application du principe de responsabilité, la nécessité de libérer les détenus et les personnes enlevées et de faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues. Les pays donateurs et l'Union européenne ont réaffirmé que la reconstruction et l'appui international en la matière ne seraient possibles que lorsqu'une solution politique crédible, conforme à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève, serait fermement engagée.

Protection

17. Les civils ont continué de pâtir de l'action des différentes parties au conflit en République arabe syrienne. Malgré l'accord de cessez-le-feu en vigueur dans la « zone de désescalade » au nord-ouest, des civils ont été tués et blessés par les bombardements et les frappes aériennes intermittentes des forces progouvernementales dans le sud d'Edleb et l'ouest de Hama. Des civils ont également été tués et blessés du fait des feux échangés, apparemment sans discernement, entre et parmi divers groupes armés dans le nord-ouest, le nord et l'est du pays. La majorité des civils ont été tués dans des attaques menées avec différents types d'engins explosifs improvisés, y compris des véhicules piégés et aussi par des restes explosifs de guerre, y compris des munitions non explosées. Des civils ont également été tués et blessés car des objets militaires, tels que des dépôts d'armes, ont été placés dans des zones peuplées, y compris à proximité de camps de personnes déplacées. Ces attaques ont été attribuées à Hay'at Tahrir el-Cham, désigné comme groupe terroriste par le Conseil de sécurité, et aux Forces démocratiques syriennes.

18. Du 1er juin au 31 juillet 2020, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a vérifié au moins 63 attaques au cours desquelles au moins 109 civils, dont 11 femmes et 40 enfants, ont été tués et au moins 260 civils, dont 33 femmes et 86 enfants, ont été blessés du fait de la conduite des hostilités en République arabe syrienne, notamment des frappes au sol, des engins explosifs improvisés et des restes explosifs de guerre, des affrontements armés et des assassinats ciblés par diverses parties au

conflit ou par des auteurs non identifiés. La majorité, au moins 42 morts civiles (39 %), a été attribuée à ce qui semble être des attaques aveugles perpétrées à l'aide d'engins explosifs improvisés dans des marchés et des zones résidentielles très fréquentés. La plus meurtrière de ces attaques s'est produite le 19 juillet sur un axe principal menant au poste frontière de Bab el-Salamé dans le village de Sajou, dans le nord des faubourgs d'Alep. Cette attaque a fait au moins 8 morts et 76 blessés parmi la population civile. Au vu des tendances observées et du nombre élevé d'attaques et de civils tués ou blessés sur les marchés et dans les zones résidentielles, il est clair que les parties au conflit n'ont pas respecté les principes essentiels du droit humanitaire international consistant à : distinguer entre civils et combattants et entre biens à caractère civil et objectifs militaires ; ne pas attaquer sans discernement ; respecter la proportionnalité dans l'attaque ; veiller constamment à épargner les civils et les biens de caractère civil au cours d'opérations militaires.

19. Les forces et groupes armés progouvernementaux ont continué de procéder à des arrestations arbitraires d'individus dans les zones placées sous leur contrôle. Dans la plupart des cas consignés par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, les détenus n'ont pas eu connaissance des motifs de leur détention et n'ont pas bénéficié des autres garanties d'une procédure régulière, et leurs familles sont restées sans nouvelles d'eux ou de leur lieu de détention, ce qui laisse craindre qu'il ne s'agisse dans certains cas de disparitions forcées. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement de la République arabe syrienne, le Haut-Commissariat continue de documenter des cas de détenus décédés pendant leur détention. Dans de nombreux cas, les personnes semblent être victimes de disparition forcée et le fait qu'elles avaient été détenues par le Gouvernement n'est dévoilé qu'une fois leur décès confirmé. Les dépouilles sont rarement rendues à leurs familles, qui n'ont pas non plus la possibilité de s'interroger sur les causes du décès mentionnées sur l'acte ou de savoir où se trouvent les corps. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a également enregistré des cas de prisonniers et de personnes enlevées qui sont décédés alors qu'ils étaient détenus par des groupes armés non étatiques, Hay'at Tahrir el-Cham ou les Forces démocratiques syriennes.

20. À Deraa, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a continué de recenser des assassinats ciblés de civils et de combattants réconciliés d'anciens groupes d'opposition armés. Les auteurs de la majorité de ces attaques n'ont pas été identifiés. Les parties au conflit dans le nord-ouest, le nord et l'est de la République arabe syrienne ont continué de prendre systématiquement pour cible les civils, y compris ceux qui sont perçus comme étant affiliés aux parties adverses ou qui seraient critiques envers ceux qui contrôlent le territoire. Cela se traduit notamment par des meurtres, des privations arbitraires de liberté, des tortures, des mauvais traitements et des enlèvements. Les parties au conflit ont continué à imposer aux civils vivant dans leurs zones d'influence des règles et des codes de conduite fondamentalement contraires aux droits humains, notamment aux droits à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, à la liberté de mouvement et à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association. Les membres de Hay'at Tahrir el-Cham continuent d'infliger des peines sévères par l'intermédiaire de tribunaux autoproclamés, y compris la peine de mort, à ceux perçus comme étant critiques de ces règles ou accusés d'avoir des affiliations avec une partie adverse au conflit.

21. Au cours de la période considérée, les parties au conflit ont procédé à des saisies d'habitations, de terres et de biens appartenant à des civils, notamment ceux qui avaient fui les hostilités. En raison des hostilités, il a été difficile pour les civils d'accéder aux soins de santé et à l'éducation, ce qui a été encore aggravé par les mesures d'atténuation des effets de la COVID-19. Les conditions de sécurité dans le nord-est et le nord-ouest, ainsi que les mesures d'atténuation des effets de la COVID-19, ont eu un impact sur la capacité des femmes et des adolescentes à accéder à des services de santé sexuelle et procréative qui peuvent leur sauver la vie, ainsi

qu'à des services de lutte contre la violence de genre. Dans le nord-ouest, le nord et l'est des faubourgs d'Alep, les groupes armés ont continué de cibler certains services et agents humanitaires et de santé, outre les professionnels des médias.

22. D'après le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les établissements scolaires n'ont souffert aucuns dommages liés aux hostilités pendant la période à l'examen.

23. Trois attaques contre le personnel de santé ont été signalées dans le cadre du Système de surveillance des attaques contre les établissements et le personnel de santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; deux morts et cinq blessés sont à déplorer. D'autres faits doivent encore être vérifiés par le Système de surveillance. Au total, 19 attaques contre des établissements de santé ont été enregistrées depuis le début de l'année, qui ont fait 41 blessés et 12 morts.

Point de la situation humanitaire

24. Les organismes des Nations Unies ont continué d'apporter une aide humanitaire dans toute la République arabe syrienne. Le PAM a fourni une aide alimentaire à 4,9 millions de personnes en juin et à 4,4 millions de personnes en juillet, dans les 14 provinces. Pour ce qui est de l'assistance en matière de protection on peut citer les centres communautaires et les unités mobiles financés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : 91 centres communautaires, 34 annexes et 105 unités mobiles, soutenus par 2 566 volontaires de proximité, fournissant des services liés à la protection dans 11 provinces à la fin juillet. Quelque 677 000 interventions de protection ont été menées en juin et juillet dans les 14 provinces (voir tableau 1). Le FNUAP a approché 375 400 personnes par mois en leur offrant des services de santé procréative et des services de lutte contre la violence de genre qui sauvent et assurent la survie. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a poursuivi ses interventions humanitaires, compte tenu des limitations et des modalités découlant des mesures préventives contre la COVID-19. En collaboration avec l'UNICEF, le Service de la lutte antimines a lancé une campagne médiatique déclinée sur de multiples supports tout au long du mois de juillet, partageant des contenus de sensibilisation aux munitions explosives sur les médias sociaux, 4 sites Web de journaux grand public, 2 chaînes de télévision, 17 chaînes de radio et 45 panneaux d'affichage. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé une campagne nationale de vaccination du bétail contre la peste des petits ruminants, allant à la rencontre de plus de 62 000 propriétaires de bétail dans toutes les provinces tout au long de la période considérée.

25. L'ONU a continué de soutenir l'état de préparation et la capacité de réaction à la COVID-19 dans tout le pays, en donnant la priorité à l'endiguement du virus par le renforcement des capacités de surveillance et de diagnostic et par l'achat de fournitures et d'équipements médicaux essentiels ; par le soutien à la préparation clinique ; par la protection des services de santé essentiels. Depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, 112 équipes d'intervention rapide ont été actives depuis l'intérieur du pays et ont effectué des prélèvements pour les envoyer au Laboratoire central de santé publique à Damas. Les équipes ont également effectué des prélèvements dans le nord-est, où cinq d'entre elles étaient actives à Hassaké, cinq à Raqqa et quatre à Deïr el-Zor, Manbej/Aïn el-Arab étant couvert par les services d'Alep. L'OMS a appuyé une formation spécifique destinée à 432 membres des équipes d'intervention rapide dans 13 provinces. Les organismes des Nations Unies ont fourni des équipements de protection individuelle au personnel des partenaires et aux établissements de santé. Des campagnes de communication de masse ont été lancées pour sensibiliser aux mesures de prévention, des lignes d'assistance téléphonique ont été ouvertes pour soutenir les personnes concernées, notamment pour ce qui est de la prévention de la violence de genre, l'accès des enfants aux soins

de santé, le soutien mental et psychosocial. Du savon et des brochures d'information ont été ajoutés aux colis d'aide alimentaire distribués par le PAM au cours de la période considérée. En coopération avec l'OMS, le Programme alimentaire mondial a lancé un programme d'alimentation institutionnel de six mois pour soutenir les Syriens vulnérables dans les centres de quarantaine de la COVID-19, dont plus de 4 300 personnes avaient bénéficié à la fin de juillet.

26. Les modalités d'intervention ont été adaptées afin d'assurer la sécurité des bénéficiaires et des travailleurs humanitaires et de garantir la continuité de la mobilisation générale. Les mesures d'atténuation ont encore permis de limiter, dans la mesure du possible, le risque de transmission dans le cadre des opérations transfrontières. Il s'agissait notamment d'améliorer les conditions sanitaires et la sécurité générale des entrepôts et des centres de transbordement, de prendre des mesures pour faciliter la distanciation physique et de doter le personnel d'équipements de protection. Les mesures ont été continuellement révisées pour veiller à ce qu'elles soient pleinement respectées.

Tableau 1
Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe syrienne : juin et juillet 2020

Organisation	*Nombre moyen de personnes secourues par mois*
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	439 530
Organisation internationale pour les migrations	57 800
Service de la lutte antimines	9 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	489 400
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	3 715 000
Programme des Nations Unies pour le développement	449 500
Fonds des Nations Unies pour la population	375 400
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	191 100
Programme alimentaire mondial	4 650 000
Organisation mondiale de la Santé	2 620 784

27. L'aide humanitaire fournie à l'intérieur de la République arabe syrienne par les agences des Nations Unies comprenait la distribution par le PAM d'une aide alimentaire à 3,5 millions de personnes en juin et à 3 millions de personnes en juillet, représentant respectivement 73 % et 69 % de l'aide alimentaire fournie au pays par le PAM ces derniers mois. L'aide en espèces et sous forme de bons a continué d'augmenter en fonction des besoins, y compris ceux résultant des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Plus d'un million de personnes dans 13 provinces, dont quelque 400 000 réfugiés palestiniens, ont reçu une aide en espèces ou sous forme de bons. Quatre-vingt-quatre pour cent de ces bénéficiaires ont reçu soit un complément à leur allocation prévue, soit une allocation spécialement conçue en réponse à l'impact de la COVID-19 en République arabe syrienne.

28. Dans le nord-ouest, l'opération transfrontière s'est poursuivie à un niveau record avant le 10 juillet. Une baisse des expéditions transfrontières a donc été enregistrée en juillet, les entrepôts à l'intérieur de la République arabe syrienne ayant

été stockés et les filières et entrepôts en Turquie étant en cours de réapprovisionnement.

Figure I
Nombre de bénéficiaires d'une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires acheminée par convois humanitaires transfrontières, par type d'aide : juin et juillet 2020 (moyenne mensuelle)
(En milliers)

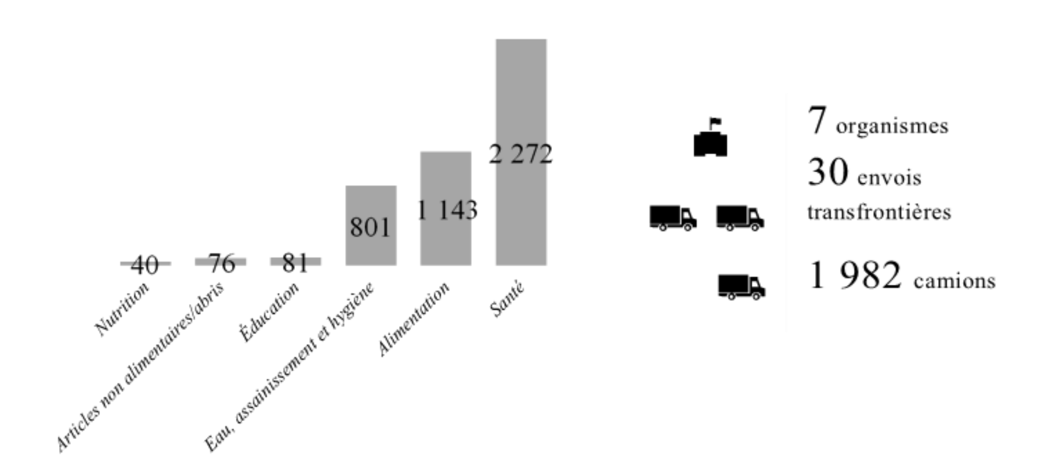


Tableau 2
Nombre de bénéficiaires d'une aide acheminée par convois transfrontières, par secteur et par district : juin et juillet 2020 (moyenne mensuelle)

Province	*District*	*Éducation*	*Alimentation*	*Santé*	*Articles non alimentaires/ abris*	*Nutrition*	*Eau, assainissement et hygiène*
Alep	Afrin	–	8 300	–	–	–	–
Alep	Izaz	20 000	262 691	814 498	26 499	–	165 300
Edleb	Harem	6 450	871 889	1 441 577	41 451	39 869	561 600
Edleb	Edleb	54 369	–	16 075	7 920	–	74 540

29. Pendant la période considérée, la Fédération de Russie a adressé à l'Organisation des bulletins établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, dans lesquels étaient données des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d'autres formes d'assistance humanitaire.

Accès humanitaire

30. Pour fournir une aide humanitaire, les entités des Nations Unies et tous leurs partenaires humanitaires doivent bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui sont dans le besoin dans toute la République arabe syrienne. L'action humanitaire fondée sur des principes est tributaire d'une capacité d'évaluer les besoins, de fournir une aide, d'en assurer le suivi et d'en étudier les effets de manière indépendante, notamment en dialoguant directement avec les personnes touchées. Or les conditions d'accès dans le pays revêtent une certaine complexité, les divers secteurs n'étant pas desservis de la même manière et les

services étant régis par des modalités opérationnelles variées. Plus de 1 800 membres du personnel des Nations Unies sont en poste dans le pays et plus de 600 sont déployés dans neuf pôles humanitaires situés hors de Damas (Alep, Deraa, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous). En outre, 3 860 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sont déployés à travers le pays. La présence décentralisée facilite un meilleur accès et une plus grande proximité avec les populations touchées.

Restrictions d'accès liées à la pandémie

31. L'assouplissement général des mesures préventives introduites en mai 2020 pour éviter la propagation de la COVID-19 s'est maintenu, plusieurs nouvelles restrictions ayant toutefois été introduites, notamment la suspension des manifestations et des rassemblements en intérieur. La plupart des frontières terrestres sont restées fermées aux mouvements civils individuels, bien que des mesures de facilitation aient été mises en place pour autoriser l'importation de fournitures et d'aide humanitaire, ainsi que pour permettre le retour de certains ressortissants. L'accès par les points de passage à l'intérieur de la République arabe syrienne est également resté largement limité, à l'exception du fret humanitaire et commercial, du mouvement du personnel humanitaire, des étudiants et des urgences médicales. Les vols commerciaux internationaux de passagers sont restés suspendus, tandis que les vols internationaux de rapatriement ont été maintenus. Les vols intérieurs de fret et de passagers, notamment opérés par les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies, ont aussi été maintenus. Dans les installations portuaires de Tartous et de Lattaquié, les mesures de précaution, notamment les procédures de stérilisation obligatoires et la restriction au minimum du nombre d'agents, ont entraîné un ralentissement des opérations. Les villes de Ras el-Maarra dans la province de Rif-Damas et de Jdeïdé el-Fadl dans la province de Qouneïtra ont été placées sous confinement total suite à la confirmation de plusieurs cas de COVID-19. Le PAM a pu poursuivre ses opérations dans les deux villes et fournir une aide alimentaire à 3 200 personnes à Ras el-Maara et à 7 500 personnes à Jdeïdé el-Fadl.

Accès dans les zones contrôlées par le Gouvernement

32. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, les populations et enclaves qui sont restées difficiles d'accès en raison des autorisations administratives et de sécurité comprenaient Douma, Harasta Est et Kafr Batna dans la Ghouta orientale. Dans le sud du pays, l'insécurité et les restrictions administratives ont continué d'empêcher un accès régulier aux zones anciennement contrôlées par des groupes armés non étatiques, en particulier dans certaines zones de l'ouest de Deraa et de Qouneïtra. Les opérations du Programme alimentaire mondial dans la province de Deraa ont repris à la mi-juin après la suspension temporaire de certaines livraisons en raison de l'insécurité qui régnait dans les campagnes de l'ouest.

33. Dans toute la République arabe syrienne, l'aide est distribuée et orchestrée principalement par des acteurs nationaux, notamment des organisations non gouvernementales et le Croissant-Rouge arabe syrien. Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs ont continué de se mobiliser sur le terrain, aux côtés des organisations non gouvernementales nationales et du Croissant-Rouge arabe syrien, pour mener des missions d'évaluation, de surveillance et de soutien logistique et administratif. En juin et juillet, 1 541 mouvements ont eu lieu au titre de l'approbation de programmes ou d'une autorisation générale, soit une augmentation de 36 % par rapport à la période de référence d'avril-mai, où 1 134 de ces

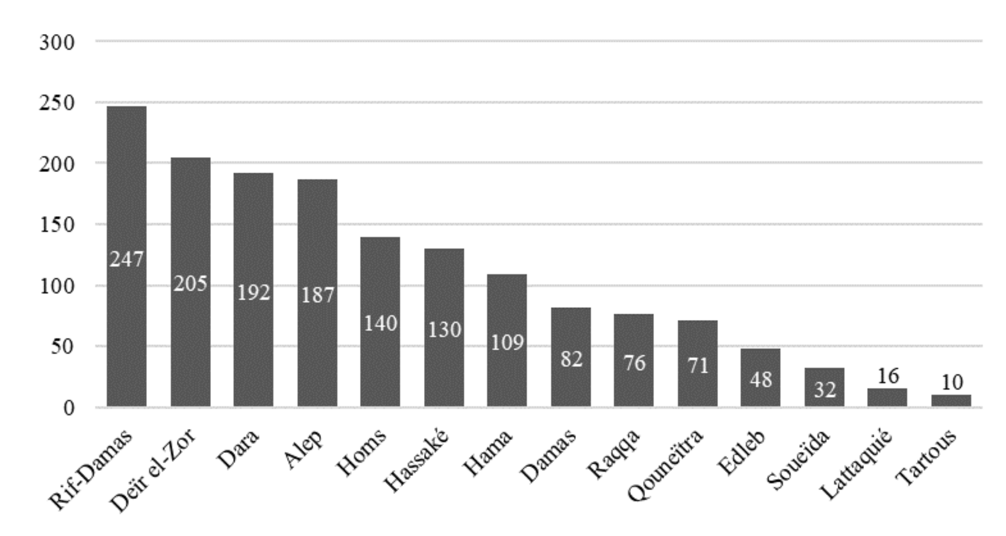
mouvements avaient eu lieu (voir tableau 3)[1]. Parmi ces missions, 40 % ont été menées dans les provinces méridionales de Soueïda, Damas, Deraa, Qouneïtra et Rif-Damas ; 26 % dans les provinces du nord-est, à savoir Hassaké, Raqqa et Deïr el-Zor ; 15 % dans les provinces d'Alep et d'Edleb ; 16 % dans les provinces du centre, Homs et Hama ; et 2 % dans les provinces côtières de Lattaquié et Tartous (voir fig. II).

Tableau 3
Missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par type : juin et juillet 2020

Type de mission	*Autorisation générale*	*Approbation de programmes*	*Total*
Missions d'évaluation	29	1	30
Missions escortant les convois d'aide	373	0	373
Missions de surveillance	1 099	8	1 107
Missions de sécurité et d'appui logistique et administratif	30	1	31
Total	**1 531**	**10**	**1 541**

Note : Les missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale n'ont pas besoin de l'assentiment exprès du Ministre des affaires étrangères.

Figure II
Missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par province : juin et juillet 2020



[1] Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs opérant dans les pôles humanitaires en dehors de Damas obtiennent une approbation de programme ou une « autorisation générale » pour effectuer des mouvements dans le cadre de leurs activités programmatiques. Ces autorisations permettent un accès régulier et réduisent les exigences bureaucratiques.

34. En ce qui concerne les missions nécessitant l'assentiment exprès du Ministère des affaires étrangères, l'ONU a présenté 251 nouvelles demandes, dont 138, soit 55 %, ont été approuvées (voir tableau 4). Le nombre de nouvelles demandes a donc été multiplié par quatre par rapport à la période précédente, au cours de laquelle 57 demandes avaient été présentées. Il s'agit également d'une amélioration de 9 points de pourcentage par rapport à la période précédente, où 46 % des demandes avaient été approuvées. Au bout du compte, les organismes des Nations Unies n'ont effectué que 93 missions sur les 138 approuvées, principalement en raison des inquiétudes suscitées par la pandémie de COVID-19.

35. Le 28 juillet, les Nations Unies ont entrepris une mission conjointe avec le Croissant-Rouge arabe syrien, dans des zones nouvellement accessibles aux opérations humanitaires depuis Damas, dans la province rurale d'Edleb, au sud, en visitant les villes de Khan Cheïkhoun et Khoueïn el-Kabir. Cette mission avait pour objet principal d'évaluer la situation humanitaire et de relever les besoins prioritaires. La mission a été l'occasion de constater que les services publics de base étaient totalement absents, notamment l'eau, l'électricité et les services d'assainissement. Aucune installation médicale ou établissement scolaire ne fonctionnait et aucun marché n'était ouvert dans la région.

Tableau 4
Missions à l'intérieur de la République arabe syrienne nécessitant l'assentiment exprès du Ministère des affaires étrangères : juin et juillet 2020

Type de demande	*Nombre*	*Nombre de demandes approuvées*	*Pourcentage approuvé*
Missions d'évaluation	33	25	76
Missions escortant les convois d'aide	25	17	68
Missions de surveillance	167	94	56
Missions de sécurité et d'appui logistique et administratif	26	2	8
Total	**251**	**138**	**55**

Note : Les missions du personnel des Nations Unies qui ont pour point de départ Damas ou qui traversent les lignes de front nécessitent l'assentiment exprès du Ministère des affaires étrangères.

Accès dans le nord-est de la République arabe syrienne

36. Dans le nord-est, les organismes des Nations Unies ont maintenu un accès humanitaire régulier et soutenu dans la plupart des secteurs des provinces de Raqqa et Hassaké, tandis que d'autres zones, notamment Manbej et Aïn el-Arab, sont restées difficiles d'accès depuis Damas, en raison de l'absence d'accord entre les parties en présence et de l'insécurité. Au 31 juillet, l'autoroute M4 qui relie Aïn Issa à Tell Tamr n'était, selon certaines informations, que partiellement ouverte à la circulation des civils et des marchandises pendant la journée. À en croire des sources locales, la circulation demeure limitée en raison de la situation de sécurité.

37. Le nombre total de convois humanitaires partant de Damas a pu être augmenté au cours du premier semestre de 2020, et environ un million de personnes vivant dans le nord-est ont reçu de l'aide chaque mois. En ce qui concerne les livraisons d'articles médicaux, les efforts se sont poursuivis pour trouver un autre moyen de livrer les articles médicaux essentiels qui étaient précédemment acheminés à travers la frontière avec l'Iraq, à la suite de l'adoption de la résolution 2504 (2020) du Conseil de sécurité

le 10 janvier. Une cargaison de 85 tonnes de fournitures médicales de l'OMS qui devait être convoyée de l'Iraq au nord-est de la République arabe syrienne et qui était restée à Erbil après le 10 janvier a été transportée par avion de cette province à Damas, où elle est arrivée le 12 juin. Elle a été acheminée par voie terrestre au nord-est, où elle est arrivée le 4 juillet. Des 85 tonnes de fournitures qu'elle contenait, 52 ont été livrées à 17 hôpitaux, dont 16 se trouvent dans des zones hors du contrôle du Gouvernement et 12 sont des installations bénéficiant de l'appui des opérations transfrontières. Une partie des fournitures a également été livrée au Croissant-Rouge arabe syrien et aux autorités sanitaires de Hassaké. La distribution du contenu de la cargaison s'est poursuivie au-delà de la période considérée. Une fois qu'elle sera achevée, on prévoit que le volume de fournitures médicales franchissant les lignes de conflit augmentera par rapport à la période précédente.

Accès dans le nord-ouest de la République arabe syrienne

38. Dans le nord-ouest, l'opération transfrontière menée depuis la Turquie s'est poursuivie à un niveau record avant l'expiration de la résolution 2504 (2020) du Conseil de sécurité. Une baisse temporaire des livraisons a été enregistrée en juillet à la suite des efforts de prépositionnement déployés au cours des mois précédents (voir paragraphe 4). Suite à l'adoption de la résolution 2533 (2020) du Conseil de sécurité, les entités des Nations Unies agissant dans le cadre de l'opération transfrontière ne peuvent plus emprunter qu'un seul point de passage pour acheminer l'aide humanitaire dans le nord-ouest. Les convois d'aide transfrontières devront donc franchir les lignes de contrôle et parcourir de plus longues distances s'ils veulent atteindre toutes les populations du nord-ouest. Les routes disponibles sont limitées et en mauvais état, en particulier pendant les mois d'hiver ; elles sont souvent congestionnées et ne sont pas toujours ouvertes. Bab el-Haoua, le seul point de passage qui demeure autorisé, était déjà très utilisé et devra faire face à des demandes encore plus nombreuses.

39. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité par ses résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2449 (2018), 2504 (2020) et 2533 (2020). Du 1er juin au 31 juillet 2020, le Mécanisme a vérifié et confirmé la nature humanitaire de 30 expéditions à bord de 1 982 camions qui sont entrés dans le pays depuis la Turquie : 15 expéditions parties de Bab el-Haoua (1 488 camions) et 15 de Bab el-Salam (494 camions). Cela porte le nombre total de camions contrôlés depuis le début des opérations à 40 034 (30 062 acheminés par Bab el-Haoua, 5 268 par Bab el-Salam, 4 595 par Ramta et 109 par Yaaroubiyé). Le contenu des chargements n'a suscité aucune inquiétude, et leur caractère humanitaire n'a pas été mis en doute. L'ONU a donné un préavis de 48 heures au Gouvernement syrien à chaque fois qu'un camion franchissait la frontière, c'est-à-dire des informations sur les articles humanitaires à livrer, le nombre de camions, l'organisme des Nations Unies concerné et la destination (district). Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement turc.

40. Malgré le maintien en place des mesures visant à empêcher la propagation de la COVID-19, l'accès humanitaire dans le nord-ouest a été généralement laxiste, pour ce qui était des acteurs humanitaires franchissant la frontière, exception faite des zones se trouvant sur les lignes de front touchées par la violence dans le sud d'Edleb et à l'ouest d'Alep, tandis que quelques problèmes localisés d'accès étaient signalés.

41. Les travailleurs humanitaires ont continué de recourir activement à toutes les modalités pour répondre aux besoins humanitaires de la population touchée, notamment en continuant de s'employer à acheminer une assistance à travers les

lignes de front, dans le nord-ouest. Des avancées ont été faites dans la planification d'une mission exigeant le franchissement de lignes de front prévue à Atareb, notamment dans le dialogue avec les parties sur les modalités opérationnelles de cette mission.

Accès dans le sud-est de la République arabe syrienne

42. L'accès à Roukban reste très limité, la dernière fois qu'un convoi humanitaire des Nations Unies y est parvenu depuis l'intérieur de la République arabe syrienne remontant à septembre 2019. Une mission d'évaluation et d'assistance sanitaires prévue à Roukban est en suspens depuis avril. Depuis lors, seule une poignée de camions commerciaux ont atteint Roukban. Depuis que le Gouvernement jordanien a décidé, en mars, de fermer la frontière par mesure de prévention contre la COVID-19, les malades de Roukban ne peuvent pas accéder à la clinique de l'ONU située du côté jordanien de la frontière. L'ONU continue d'avoir des contacts avec toutes les parties concernées pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et l'accès des habitants de Roukban se trouvant encore sur place à cette aide.

Visas et enregistrements

43. Les entités des Nations Unies continuent de coopérer avec le Gouvernement syrien pour que leur personnel obtienne les visas nécessaires en temps opportun (voir tableau 5).

Tableau 5
Demandes de visas présentées par les entités des Nations Unies : juin et juillet 2020

Type de demande	*Nombre*	*Nombre de demandes approuvées*	*Nombre de demandes rejetées*	*Nombre de demandes en instance*
Demandes de visas présentées pendant la période considérée	66	39	0	25
Demandes de renouvellement présentées pendant la période considérée	113	67	0	46
Demandes de visas en instance présentées avant la période considérée	85	42	2	34
Demandes de renouvellements en instance présentées avant la période considérée	76	72	0	4

Note : Les entités ont retiré sept demandes en instance qui avaient été présentées avant même la période considérée.

44. En tout, 41 organisations non gouvernementales internationales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux

45. L'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui connaissent des affrontements fréquents entre les parties au conflit, des frappes aériennes et des échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et autres attaques. Le personnel humanitaire intervient également dans des secteurs qui sont fortement contaminés par des munitions non explosées, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres.

46. Depuis le début du conflit, des centaines de travailleurs humanitaires auraient été tués, parmi lesquels 24 membres du personnel de l'ONU ou d'entités des Nations Unies (dont 19 membres de l'UNRWA), 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux employés d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales ont également été tués.

47. Au total, 25 fonctionnaires d'organismes ou programmes des Nations Unies (tous de l'UNRWA) étaient détenus ou portés disparus à la fin de la période considérée.

III. Observations

48. L'extrême fragilité de l'économie syrienne, dévastée par plus de neuf ans de conflit et le ralentissement mondial lié à la pandémie de COVID-19, rend de plus en plus de personnes tributaires de l'aide humanitaire, dans un pays où plus de 11 millions de personnes comptent déjà sur une telle aide. Je suis vivement inquiet de la forte hausse des prix des denrées alimentaires et de l'impact qu'elle semble déjà avoir en termes d'insécurité alimentaire croissante de la population syrienne. Je note avec satisfaction les généreuses annonces de contribution faites par les donateurs internationaux lors de la quatrième Conférence de Bruxelles en juin. J'espère que ces fonds dont le besoin se fait cruellement sentir seront rapidement déboursés pour soutenir l'action humanitaire et les initiatives de résilience et de développement en République arabe syrienne et dans la région.

49. L'impact qu'ont sur les civils les violations croissantes du cessez-le-feu dans la « zone de désescalade » d'Edleb est inquiétant et rappelle à quel point il importe que toutes les parties respectent et fassent respecter le droit international humanitaire, en particulier : l'obligation de faire la distinction entre civils et combattants et entre biens de caractère civil et objectifs militaires ; l'obligation de prendre toutes les précautions possibles pour éviter ou, en tout état de cause, limiter les pertes accidentelles en vies humaines au sein de la population civile, les blessures qui pourraient être causées aux civils et les dommages occasionnés aux biens de caractère civil ; l'interdiction des attaques disproportionnées et indiscriminées, y compris l'utilisation sans discernement d'armes à explosifs brisants dans des zones d'habitation. J'insiste, à l'instar du Conseil de sécurité, sur le fait que toute mesure de lutte contre le terrorisme doit être conforme aux obligations qui incombent aux parties en vertu du droit international.

50. Je demeure profondément préoccupé par le coût humain que continuent d'avoir les hostilités en République arabe syrienne. Les attaques indiscriminées, y compris l'utilisation d'engins explosifs improvisés dans les zones résidentielles, les camps de déplacés et les marchés très fréquentés, doivent cesser immédiatement. Les écoles et autres infrastructures de caractère civil ne doivent pas être utilisées à des fins militaires, et les armes, les munitions et les restes explosifs de guerre doivent en être retirés. La protection des civils et des biens de caractère civil reste une obligation en vertu du droit international humanitaire qui lie toutes les parties au conflit, en toutes circonstances. Le mépris de la sécurité des civils est également contraire aux obligations et responsabilités des États et des groupes armés en matière de droits humains. Je renouvelle mon appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat dans le monde et souscris à l'appel lancé par mon Envoyé spécial pour la Syrie en faveur d'un cessez-le-feu à l'échelle du pays et d'une action de lutte généralisée contre la COVID-19, afin que le calme notable dans bon nombre de secteurs puisse être soutenu, renforcé et étendu pour devenir un cessez-le-feu national, comme le prévoit la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

51. Je rappelle tout particulièrement aux parties les obligations que leur impose le droit international humanitaire de permettre et de faciliter le passage rapide et sans entrave des secours humanitaires impartiaux destinés à tous les civils qui ont besoin d'une aide, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Je prends note de la décision du Conseil de sécurité de renouveler d'un an l'autorisation accordée aux organismes humanitaires des Nations Unies et à leurs partenaires d'exécution de mener des opérations humanitaires transfrontières dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, décision qui prolonge ainsi une initiative vitale pour des millions de civils vivant dans cette partie du pays. Les organismes des Nations Unies travaillent avec leurs partenaires humanitaires pour surmonter les difficultés opérationnelles qui découlent de la réduction du nombre de points de passage, ramené à un seulement (Bab el-Haoua), en vertu de la résolution 2533 (2020) du Conseil de sécurité. La première aide transfrontière acheminée au nord d'Alep via Bab el-Haoua en vertu de la nouvelle résolution a été confrontée aux difficultés prévues, l'intervention humanitaire devenant plus coûteuse, plus risquée, moins rapide et, partant, moins efficace. Des efforts continueront d'être faits pour que l'aide puisse être acheminée dans le nord-ouest par la ligne de front.

52. La situation socioéconomique contribue à aggraver les souffrances des Syriens dans tout le pays et a été à l'origine de manifestations pacifiques dans le sud et dans les zones du nord-est se trouvant hors du contrôle du Gouvernement. Les manifestants sont descendus dans la rue pour exercer leur droit à la liberté d'expression et leur droit de réunion pacifique, mais ils ont été confrontés à un emploi excessif de la force et certains ont été arrêtés pour avoir participé à ces manifestations. Je rappelle que, conformément aux normes internationales en matière de droits humains, les responsables de l'application des lois doivent, lorsqu'ils dispersent des rassemblements non violents, s'abstenir de recourir à la force et, si cela n'est pas possible, limiter l'emploi de la force au minimum nécessaire. L'arrestation ou la détention pour exercice légitime du droit à la liberté d'expression ou de réunion est considérée comme arbitraire.

53. Je soutiens l'appel lancé par mon Envoyé spécial en faveur de la libération unilatérale des personnes arbitrairement privées de leur liberté à une échelle qui soit à la mesure de l'ampleur de ce problème. La majorité d'entre elles sont toujours détenues par le Gouvernement de la République arabe syrienne. J'exhorte les parties concernées à donner des informations sur les personnes qu'elles détiennent et l'endroit où se trouvent ces personnes, et à permettre aux organismes humanitaires et aux organismes de défense des droits humains d'accéder à tous les lieux de détention. Les personnes poursuivies doivent bénéficier de toutes les garanties judiciaires nécessaires. Les autorités qui les détiennent doivent mener rapidement des enquêtes efficaces, approfondies et transparentes pour établir la cause et les circonstances des décès en détention, et s'il s'avère que ces décès résultent d'actes criminels, traduire les auteurs en justice. Les familles des personnes décédées en détention devraient recevoir des informations sur le sort de ces personnes. Celles des victimes de violations graves devraient obtenir des réparations complètes et adéquates dans un délai raisonnable. Élucider le sort des personnes privées arbitrairement de leur liberté pourrait contribuer à renforcer considérablement la confiance au sein de la société, ainsi qu'entre les parties et les acteurs internationaux. Si l'on ne s'attaque pas à ce problème, il sera impossible de parvenir à une réconciliation véritable, de refermer les blessures de la société, de mettre en place une justice crédible ou d'instaurer une paix durable.

54. Je demeure préoccupé par le bien-être de milliers de familles dont on pense qu'elles sont affiliées à l'EIIL qui continuent d'être détenues dans des camps de déplacés surpeuplés, avec un accès insuffisant aux services. Le camp de Hol accueille actuellement 35 000 enfants de moins de 5 ans dans des conditions extrêmement

rudes. Les obligations faites par le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme concernant les personnes privées de liberté doivent être respectées. La pandémie de COVID-19 en cours exige une action encore plus urgente pour garantir un accès constant à des services médicaux et à d'autres services essentiels pour les personnes en détention et d'autres se trouvant dans des installations fermées et encombrées, ainsi que pour faciliter la libération des personnes considérées comme les plus vulnérables. L'impunité continue des violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire demeure extrêmement préoccupante. Les auteurs des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire et des atteintes à ces droits doivent être tenus pour responsables.

55. Je rappelle à tous les États, en particulier à ceux qui ont une influence directe sur les parties au conflit, qu'ils sont tenus de prendre des mesures actives pour assurer le respect du droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne la protection des civils. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement de la République arabe syrienne, ainsi qu'à tous les États, à la société civile et aux entités des Nations Unies, de coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant les informations et les documents voulus. Amener les auteurs de graves violations du droit des droits humains et du droit international humanitaire et atteintes à ces droits à répondre de leurs actes est une obligation juridique ; c'est aussi la clé de l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

56. Eu égard aux graves préoccupations qui ont été exprimées à maintes reprises au sujet de la protection des civils et d'autres questions relatives aux droits humains dans le pays, j'exhorte de nouveau le Gouvernement de la République arabe syrienne à coopérer avec le HCDH, conformément aux résolutions S-18/1 et 19/22 du Conseil des droits de l'homme, notamment en mettant en place une présence sur le terrain destinée à protéger et à promouvoir les droits humains.

57. Alors que mon Envoyé spécial s'apprête à convoquer la troisième session de la Commission constitutionnelle le 24 août 2020 à Genève, si les conditions le permettent, j'appelle les parties syriennes à préparer une session productive sur l'ordre du jour convenu. Je remercie également mes interlocuteurs internationaux des efforts qu'ils déploient constamment pour soutenir mon Envoyé spécial. Une mobilisation et un engagement collectifs seront nécessaires pour garantir le succès de la prochaine session de la Commission constitutionnelle. Toutefois, la Commission n'est qu'une partie à un processus politique plus large, qui exige également que les interlocuteurs syriens, régionaux et internationaux s'engagent à répondre aux aspirations du peuple syrien.

58. Je rappelle que tout accord de paix durable dépend de l'inclusion des femmes à la table des négociations en tant que partenaires à part entière. J'invite instamment les acteurs internationaux et régionaux qui continuent de soutenir les parties au conflit à agir en vue d'une coopération internationale renouvelée et véritable, qui est essentielle à un règlement du conflit en République arabe syrienne dans le cadre de la résolution 2254 (2015). Je remercie les partenaires internationaux et régionaux de leur mobilisation aux côtés de l'ONU et leur demande de maintenir et de renforcer leur soutien à l'action de médiation menée par mon Envoyé spécial en faveur du processus politique de Genève, la priorité absolue étant de mettre fin aux souffrances du peuple syrien et de garantir une paix durable.

Annexe

Faits dont des civils auraient été victimes, enregistrés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en juin et en juillet 2020*

Province d'Edleb

- Le 4 juin, un garçon a été tué et un autre civil a été blessé lorsqu'une mine terrestre a explosé près d'eux dans un champ situé non loin de la ville d'Edleb.
- Le 4 juin, un garçon a été tué dans une frappe terrestre qui a touché un champ dans la ville d'Afess, dans la partie est de la province d'Edleb.
- Le 8 juin, deux civils ont été tués et trois autres, dont une femme, ont été blessés dans une frappe aérienne qui a touché le village de Mzeïraa, dans la partie sud de la province d'Edleb.
- Le 9 juin, deux civils, dont une femme, ont été tués, et sept autres, dont trois garçons et deux filles, ont été blessés dans une frappe aérienne qui a touché la ville de Bélioun, dans la partie sud de la province d'Edleb.
- Le 9 juin, deux garçons et une fille ont été tués lorsqu'un engin non explosé a sauté près d'eux dans le village de Jidar, près de la ville d'Edleb.
- Le 10 juin, des membres de Hay'at Tahrir al-Sham ont agressé physiquement 12 membres des médias près du pont d'Ariha, dans la ville d'Ariha (partie sud de la province d'Edleb).
- Le 13 juin, deux garçons ont été blessés lorsqu'une mine terrestre a explosé près d'eux dans une zone résidentielle de la ville de Fouaa, dans la partie nord de la province d'Edleb.
- Le 17 juin, un civil a été tué par des tireurs isolés non identifiés qui l'auraient touché alors qu'il travaillait dans un champ situé à la périphérie de la ville de Maarret el-Naassan, dans la partie nord de la province d'Edleb.
- Le 17 juin et pour la quatrième journée consécutive, Hay'at Tahrir al-Sham et d'autres groupes armés présents à Edleb et à Afrin ont empêché les étudiants de se rendre dans les zones contrôlées par le Gouvernement à Alep pour y passer les examens finals du baccalauréat.
- Le 18 juin, un civil a été tué par des tireurs isolés non identifiés alors qu'il se trouvait à son domicile situé à la périphérie de la ville de Maarret el-Naassan, dans la partie nord de la province d'Edleb.
- Le 19 juin, Hay'at Tahrir al-Sham a informé la famille d'un détenu de 22 ans de l'exécution de ce dernier le 15 avril dans la ville d'Edleb.
- Le 23 juin, trois civils, dont deux femmes, ont été blessés au cours d'échanges de coups de feu entre des groupes armés dans la ville d'Edleb et ses environs.
- Le 25 juin, un civil handicapé a été tué au cours d'échanges de coups de feu entre groupes armés dans le village de Martin, près de la ville d'Edleb. Les

* La présente liste est représentative des sujets d'inquiétude relatifs aux droits humains traités dans le rapport. Toutefois, parce qu'il est de plus en plus difficile d'établir les faits en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux qui offraient des sources fiables ou crédibles dans de nombreuses zones concernées, cette liste ne doit pas être considérée comme exhaustive. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme n'y a consigné que les faits qui lui avaient été signalés et qu'il a pu confirmer conformément à sa méthode.

affrontements armés qui se sont produits entre les deux groupes armés le 23 juin auraient fait des morts et des blessés parmi les civils.

- Le 5 juillet, un garçon a été tué dans une attaque de drone près de la ville de Bara, dans la partie sud de la province d'Edleb.
- Le 7 juillet, quatre civils ont été blessés dans le village de Mzeïraa et un civil a été blessé dans la ville de Kansafra dans des frappes terrestres qui ont touché ces secteurs de la partie sud de la province d'Edleb.
- Le 14 juillet, deux civils (un père et son fils) ont été tués et cinq autres civils, dont une femme et trois garçons, ont été blessés dans des frappes terrestres qui ont touché la ville d'Ariha, dans la partie sud de la province d'Edleb. Ces bombardements ont également touché et endommagé le complexe médical « al-Amin » situé dans la zone.
- Le 15 juillet, une civile a été tuée dans une frappe terrestre qui a touché la ville de Bara, dans la partie sud de la province d'Edleb.
- Le 18 juillet, trois garçons ont été blessés lorsqu'une mine terrestre a explosé non loin d'eux près de la ville de Neïrab, dans la partie est de la province d'Edleb.
- Le 23 juillet, un civil a été tué dans une frappe terrestre qui a touché le village d'Aïn el-Arouss, dans la partie sud de la province d'Edleb.

Province d'Alep

- Le 1er juin, sept civils, dont deux garçons, ont été blessés dans l'explosion d'un véhicule piégé dans un marché local de la ville de Jindeïris, dans le district d'Afrin (faubourgs nord-ouest d'Alep).
- Le 8 juin, deux civils, dont une femme, ont été blessés lorsqu'un engin explosif improvisé posé en bordure de route a sauté près d'eux dans le quartier résidentiel de Mahmoudiyé, dans la ville d'Afrin (faubourgs nord-ouest d'Alep).
- Le 11 juin, un civil a été tué par balle par des membres de Hay'at Tahrir al-Sham dans la ville d'Ismou (faubourgs ouest d'Alep).
- Le 20 juin, six civils, dont quatre garçons, ont été blessés dans l'explosion d'un véhicule piégé dans la ville d'Afrin (faubourgs nord-ouest d'Alep).
- Le 23 juin, trois femmes civiles ont été tuées et deux femmes non identifiées ont été blessées dans une frappe de drone qui a touché une maison du village de Halinj, dans la région d'Aïn el-Arab (faubourgs est d'Alep).
- Le 24 juin, deux civils de sexe masculin ont été tués et cinq blessés dans l'explosion d'un engin explosif improvisé attaché à une motocyclette dans le quartier résidentiel de Mahmoudiyé, dans la ville d'Afrin (faubourgs nord-ouest d'Alep).
- Le 25 juin, un civil a été tué devant son bureau situé dans la ville de Bab (faubourgs est d'Alep) par des hommes masqués au cours d'une fusillade venant d'un véhicule. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a par la suite revendiqué la responsabilité de cette attaque.
- Le 29 juin, un garçon a été tué et un autre blessé par une mine terrestre qui a explosé dans un champ situé dans le village de Choueïb, dans la zone de Jarablos (faubourgs est d'Alep).
- Le 30 juin, des membres d'un groupe armé non étatique ont fait un raid sur la maison d'une famille palestinienne déplacée située près du camp de déplacés

d'al-Shabiba, dans la ville d'Izaz, (faubourgs nord d'Alep). Ils ont détenu trois hommes, trois femmes et trois enfants, dont un nourrisson. Toutes ces personnes ont été libérées le même jour, sauf deux hommes, dont on ignore toujours le sort et le lieu de détention.

- Le 30 juin, deux garçons ont été tués lorsqu'une mine terrestre a explosé dans un champ situé dans le village de Soukkariyé, dans la région de Bab (faubourgs est d'Alep).
- Le 10 juillet, un garçon a été blessé lorsqu'un engin explosif improvisé a sauté près de lui dans le Souk el-Hal, situé dans la ville de Bab (faubourgs est d'Alep).
- Le 11 juillet, cinq civils ont été blessés dans l'explosion d'un véhicule piégé dans le marché du diesel de la ville de Bab, dans les faubourgs est d'Alep.
- Le 12 juillet, quatre civils, dont un garçon, auraient été blessés lors d'une fusillade venant d'un véhicule par des tireurs masqués non identifiés dans la ville de Bab (faubourgs est d'Alep).
- Le 15 juillet, 11 civils, dont trois femmes et quatre garçons, auraient été blessés dans deux frappes aériennes consécutives qui ont touché la zone résidentielle de Jahjah, dans la ville de Bab (faubourgs est d'Alep).
- Le 15 juillet, une civile a été tuée dans l'explosion d'une mine terrestre dans le village de Cheik Nasser (faubourgs est d'Alep).
- Le 16 juillet, deux garçons ont été blessés lorsqu'un engin non explosé a sauté alors qu'ils jouaient avec dans la ville d'Afrin (faubourgs nord-ouest d'Alep).
- Le 17 juillet, un civil a été tué au cours d'une fusillade venant d'un véhicule par des tireurs masqués près de la ville d'Izaz, dans les faubourgs nord d'Alep. L'EIIL a par la suite revendiqué la responsabilité de cette attaque.
- Le 19 juillet, huit civils, dont un garçon, ont été tués et 76 autres personnes, dont 63 hommes, huit garçons et une fille, ont été blessées dans l'explosion d'un véhicule piégé dans le village de Sajou, près de la ville d'Izaz (faubourgs nord d'Alep).
- Le 19 juillet, un membre d'un groupe armé a été tué et 11 civils, dont trois hommes, deux femmes, trois garçons et trois filles, ont été blessés lorsqu'un engin explosif improvisé magnétique attaché à son véhicule a sauté dans la ville d'Afrin (faubourgs nord-ouest d'Alep).
- Le 22 juillet, une civile aurait été tuée dans sa maison et son enfant de sexe masculin blessé dans des échanges de coups de feu entre des membres d'un groupe armé non étatique, dans la ville d'Afrin (faubourgs nord-ouest d'Alep).
- Le 23 juillet, deux garçons et une fille d'une même famille ont été tués et 11 autres civils, dont deux femmes, quatre garçons et cinq filles, ont été blessés dans des explosions qui se sont produites dans un dépôt d'armes situé à côté du camp de déplacés « al-Armouta », près du village de Chmarin, dans la région d'Izaz (faubourgs nord d'Alep).

Province de Hama

- Le 11 juin, une fille a été tuée par un engin non explosé qui a sauté au moment où elle jouait avec dans la ville de Qoumhané, dans les faubourgs nord de la province de Hama.

- Le 27 juin, deux garçons ont été tués et trois autres civils, dont une femme, ont été blessés lorsqu'une mine terrestre a explosé près d'eux dans un champ situé près de la ville de Souran, dans les faubourgs nord de la province de Hama.
- Le 29 juin, un garçon et une fille ont été tués et un autre garçon a été blessé lorsqu'un engin non explosé a sauté alors qu'ils jouaient avec dans la ville de Souran (faubourgs nord de la province de Hama).
- Le 1er juillet, un garçon a été tué lorsqu'une mine terrestre a explosé près de lui dans un champ du village d'Abou Hbeïlat, dans les faubourgs est de la province de Hama.
- Le 3 juillet, un civil a été tué dans une frappe terrestre qui a touché le village de Qahira, dans les faubourgs ouest de la province de Hama.
- Le 14 juillet, deux civils ont été tués dans une frappe terrestre qui a touché le village de Dokmak, dans les faubourgs ouest de la province de Hama.
- Le 19 juillet, un civil a été tué et sa femme blessée dans une frappe terrestre qui a touché le village de Tell Ouasset, dans les faubourgs ouest de la province de Hama.

Province de Raqqa

- Le 5 juin, des membres d'un groupe armé ont arrêté six membres de la famille d'un détenu évadé dans la ville de Tell Abiad, dans les faubourgs nord de la province de Raqqa. Sa femme a été libérée le 6 juin mais le sort des autres détenus reste inconnu.
- Le 12 juin, deux hommes civils vivant dans le camp de fortune pour personnes déplacées d'al-Mahmudli, situé dans l'ouest de la province de Raqqa, ont été détenus par des membres des Forces démocratiques syriennes. Leur famille s'est vu refuser l'accès aux informations relatives à leur sort et à leur lieu de détention.
- Le 20 juin, un garçon a été tué lorsqu'un engin non explosé a sauté alors qu'il jouait avec dans la ville de Tell Abiad, dans les faubourgs nord de la province de Raqqa.
- Le 16 juin, une civile a été détenue au poste de contrôle situé près du village de Cheik Hassan, dans la région d'Aïn Issa (faubourgs nord de la province de Raqqa).
- Le 4 juillet, trois civils ont été blessés dans un échange de tirs d'armes lourdes entre groupes armés dans la ville de Tell Abiad, dans les faubourgs nord de la province de Raqqa.
- Le 5 juillet, un civil a été blessé dans une frappe terrestre qui a touché sa voiture alors qu'il se trouvait sur l'autoroute M4 près de la ville d'Aïn Issa, dans les faubourgs nord de la province de Raqqa.
- Le 7 juillet, six civils, dont une femme et deux garçons, ont été tués et au moins 14 autres personnes, dont trois femmes et trois garçons, ont été blessées dans l'explosion d'un véhicule piégé dans la ville de Tell Abiad, dans les faubourgs nord de la province de Raqqa.
- Le 18 juillet, deux garçons ont été tués lorsqu'une mine terrestre a explosé à proximité d'eux près du village de Hneida, dans les faubourgs ouest de la province de Raqqa.

- Le 19 juillet, un civil a été blessé dans l'explosion d'un engin explosif improvisé dans le quartier résidentiel d'Amassi, dans la ville de Raqqa.

Province de Hassaké

- Le 4 juin, un civil de sexe masculin a été tué et trois autres ont été blessés lorsque des membres des Forces démocratiques syriennes ont tiré des coups de feu en l'air pour disperser des manifestants pacifiques dans la ville de Chaddadé, dans les faubourgs sud de la province de Hassaké.
- Le 5 juin, un garçon a été tué et sept autres civils, dont deux garçons, ont été blessés dans l'explosion d'un véhicule piégé dans un quartier résidentiel de la ville de Ras el-Aïn, dans les faubourgs ouest de la province de Hassaké.
- Le 6 juin, quatre civils, dont une femme, ont été tués et quatre autres blessés dans l'explosion d'un véhicule piégé dans le marché au bétail de Ghanam de la ville de Tell Halaf, dans la région de Ras el-Aïn (faubourgs ouest de la province de Hassaké).
- Le 21 juin, un civil a été blessé par un engin explosif improvisé qui a sauté près de son camion-citerne, à proximité de la ville d'Abdan, dans les faubourgs sud de la province de Hassaké. L'EIIL a par la suite revendiqué la responsabilité de cette attaque.
- Le 23 juin, cinq civils, dont un garçon, ont été tués et 18 civils, dont cinq garçons, ont été blessés dans l'explosion d'un véhicule piégé dans le marché local de la ville de Tell Halaf, dans la région de Ras el-Aïn (faubourgs ouest de la province de Hassaké).
- Le 3 juillet, une fille a été tuée et six autres civils, dont une femme, ont été blessés dans un échange de tirs de mitrailleuse lourde et de roquette entre groupes armés dans la ville de Ras el-Aïn, dans les faubourgs ouest de la province de Hassaké.
- Le 11 juillet, la famille d'un détenu décédé a reçu la dépouille de ce dernier, qui portait des marques évidentes de torture, de l'hôpital de Hassaké, dans la ville de Hassaké.
- Le 23 juillet, au moins une civile a été tuée et sept civils de sexe masculin ont été blessés dans l'explosion d'un véhicule piégé dans la ville de Ras el-Aïn, dans les faubourgs ouest de la province de Hassaké.

Province de Deïr el-Zor

- Le 1er juin, le chef du village de Ghariba a été tué au cours d'une fusillade venant d'un véhicule par des individus non identifiés dans le village de Breïha, dans la région de Bsiré (faubourgs est de la province de Deïr el-Zor). L'EIIL a par la suite revendiqué la responsabilité de cette attaque.
- Le 2 juin, deux garçons ont été blessés dans l'explosion d'un engin explosif improvisé posé en bordure de route dans une zone résidentielle de la ville de Soussé (faubourgs est de la province de Deïr el-Zor).
- Le 3 juin, un civil membre du conseil local de Basatin aurait été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule par des individus non identifiés dans le village de Basatin (faubourgs nord de la province de Deïr el-Zor).
- Le 10 juin, le corps d'un détenu décédé a été remis à sa famille dans la ville d'Abou Amr, dans les faubourgs est de la province de Deïr el-Zor. Le HCDH a

examiné deux vidéos dans lesquelles le corps du défunt montrait des signes évidents de traumatismes.

- Le 15 juin, trois garçons ont été blessés dans l'explosion d'un engin explosif improvisé posé en bordure de route près de la ville de Soussé, dans les faubourgs est de la province de Deïr el-Zor.
- Le 15 juin, des hommes armés ont pris d'assaut le bâtiment du siège du conseil local de la ville de Tayyani, dans les faubourgs est de la province de Deïr el-Zor. Ils ont abattu le Chef du conseil devant le bâtiment. L'EIIL a par la suite revendiqué la responsabilité de cette attaque.
- Le 19 juin, trois civils déplacés de sexe masculin vivant dans un camp de fortune près de la ville de Chéhil, dans les faubourgs est de la province de Deïr el-Zor, ont été détenus par les Forces démocratiques syriennes. Leurs familles se sont vu refuser l'accès aux informations relatives à leur sort et à leur lieu de détention.
- Le 20 juin, deux civils de sexe masculin ont été détenus par les Forces démocratiques syriennes lors d'une descente dans une maison du village deJazrat el-Bouhamid, dans les faubourgs ouest de la province de Deïr el-Zor. On ne sait ni ce qu'il est advenu d'eux ni où ils se trouvent.
- Le 25 juin, une fille a été tuée dans l'explosion d'un engin non explosé près de la ville de Mayadin, dans les faubourgs est de la province de Deïr el-Zor.
- Le 25 juin, un homme civil a été blessé lorsqu'un engin explosif improvisé a sauté près de son camion-citerne à côté du champ pétrolifère d'al-Omar, dans les faubourgs est de la province de Deïr el-Zor. L'EIIL a par la suite revendiqué la responsabilité de cette attaque.
- Le 4 juillet, trois civils de sexe masculin ont été détenus par des membres des Forces démocratiques syriennes, qui les ont trouvés dans leur domicile situé dans le village d'Izba (faubourgs nord de la province de Deïr el-Zor).
- Le 17 juillet, un garçon a été blessé lorsqu'une mine terrestre a explosé près de lui dans la ville de Kechmé, dans les faubourgs est de la province de Deïr el-Zor.
- Le 17 juillet, un civil a été détenu par les Forces démocratiques syriennes dans la ville de Bsiré, dans les faubourgs est de la province de Deïr el-Zor. On ne sait ni ce qu'il est advenu de lui ni où il se trouve.
- Le 18 juillet, un civil a été détenu par les Forces démocratiques syriennes lors d'une descente dans une maison de la ville d'Ard el-Zerr, dans les faubourgs est de la province de Deïr el-Zor. On ne sait ni ce qu'il est advenu de lui ni où il se trouve.

Province de Soueïda

- Le 15 juin, les forces de sécurité gouvernementales auraient battu des manifestants à coups de matraque en caoutchouc et auraient arbitrairement arrêté et détenu au moins 10 hommes à Soueïda. D'autres manifestants ont été détenus lors de manifestations similaires à Soueïda en juin. Ils ont tous été relâchés le jour suivant.

Province de Deraa

- Le 3 juin, un civil aurait été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule par des individus non identifiés sur la route reliant la ville de Hara à celle d'Aqraba, dans les faubourgs nord de Deraa.
- Le 11 juin, trois civils, dont une femme et une fille, ont été blessés lorsqu'un engin explosif improvisé posé en bordure de route a sauté et touché leur voiture sur la route reliant la ville de Hrak à celle de Soura, dans les faubourgs est de Deraa.
- Le 13 juin, trois civils de sexe masculin ont été tués lorsqu'un engin explosif improvisé a sauté alors qu'ils essayaient de le désactiver dans le quartier de Deraa el-Balad, dans la ville de Deraa.
- Le 18 juin, deux garçons ont été blessés lorsque des inconnus ont, selon certaines informations, lancé une grenade à main sur un marché local de la ville de Sanameïn, dans les faubourgs nord de la province de Deraa.
- Le 18 juin, trois civils auraient été blessés lors d'une fusillade perpétrée par des individus non identifiés depuis un véhicule dans la ville de Tafas, dans les faubourgs ouest de la ville de Deraa.
- Le 21 juin, un homme non identifié a été tué et deux garçons ont été blessés par un engin explosif improvisé qui a sauté devant l'école « al-Mahatta al-Thaniya », située près du Souk el-Hal, dans le quartier de Kachef, à Deraa.
- Le 23 juin, un civil de sexe masculin a été tué et un autre blessé lorsque des hommes armés ont tiré en l'air pour disperser une foule à Jassem, dans les faubourgs nord de la province de Deraa.
- Le 23 juin, des tireurs masqués non identifiés ont enlevé un civil devant sa maison dans la ville de Jassem, dans les faubourgs nord de la province de Deraa.
- Le 27 juin, un civil a été tué alors qu'il se trouvait chez lui par des individus non identifiés au cours d'une fusillade provenant d'un véhicule dans la ville de Nahté (faubourgs est de la province de Deraa).
- Le 30 juin, un civil aurait été tué et un autre blessé par des individus non identifiés au cours d'une fusillade provenant d'un véhicule dans la ville de Tell Chehab (faubourgs ouest de la province de Deraa).
- Le 30 juin, les corps de deux hommes civils ont été retrouvés dans la ville de Mzeïrib (faubourgs ouest de la province de Deraa) après qu'ils ont été enlevés par des individus non identifiés deux jours plus tôt.
- Le 30 juin, le corps d'un homme a été retrouvé près du quartier de Deraa el-Balad, dans la ville de Deraa, après qu'il avait été enlevé par des individus non identifiés deux jours plus tôt.
- Le 3 juillet, un civil (directeur d'école) a été tué dans la détonation d'un engin explosif improvisé magnétique qui avait été attaché à son véhicule dans la ville de Taïbé (faubourgs est de la province de Deraa) le 28 juin.
- Le 4 juillet, une fille a été tuée et trois civils de sexe masculin ont été blessés lors d'un échange de tirs entre groupes armés dans le quartier de Deraa el-Balad, dans la ville de Deraa.
- Le 14 juillet, deux civils, dont une femme, auraient été tués et un autre blessé lors d'une fusillade commise par des individus non identifiés depuis un véhicule, qui ont ouvert le feu sur des personnes se trouvant à l'intérieur d'un

des magasins de la ville de Jassem, dans les faubourgs nord de la province de Deraa.

- Le 14 juillet, cinq civils, dont quatre garçons, ont été tués et six autres, dont deux femmes et un garçon, ont été blessés dans l'explosion d'une mine terrestre dans un champ situé près de la ville de Cheik Meskine, dans les faubourgs nord de la province de Deraa.
- Le 15 juillet, trois civiles (une mère et ses deux filles) ont été tuées et un autre civil (le père) a été blessé dans l'explosion d'un engin explosif improvisé magnétique attaché à leur véhicule dans la ville d'Oum el-Mayaden (faubourgs est de la province de Deraa).
- Le 19 juillet, une civile a été blessée lorsque des tireurs masqués non identifiés ont ouvert le feu sur son véhicule dans la ville de Jassem, dans les faubourgs nord de la province de Deraa.